

2017-10-125-DEEJ

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

OBJET : SERVICE JEUNESSE – SÉJOUR AU PAYS BASQUE ESPAGNOL (AOÛT 2017) – CONVENTION « PROJET JEUNES »

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme BAULON	procuration à	Mme NOGARO
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENT EXCUSE:

M. SALLABERRY

ABSENTS

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2017-10-125-DEEJ - SERVICE JEUNESSE – SÉJOUR AU PAYS BASQUE ESPAGNOL (AOUT 2017) - CONVENTION PROJET JEUNES

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de sa politique jeunesse et du Projet Éducatif Territorial, la Ville organise des séjours pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Au cours de l'été 2017, un séjour dans le Pays Basque Espagnol dénommé « Vamos los pintxos » a été organisé du 21 au 25 août pour 15 jeunes de 11 à 17 ans. Les deux objectifs principaux de cette action étaient :

- de permettre aux jeunes du groupe de découvrir un secteur géographique culturellement riche et marqué,
- de les impliquer en amont du projet dans sa préparation et son financement, et en aval avec un compte rendu de leur action.

Cette implication dans la conception du projet de séjour constitue un apport supplémentaire pour les jeunes concernant l'apprentissage de l'autonomie. Elle permet par ailleurs au groupe concerné de prétendre à une aide dans le cadre du dispositif Projet Jeunes de la CAF du Pays Basque et du Seignanx.

Dans ce cadre, une aide de 1 000,00 € a été obtenue. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante permettant à la commune de percevoir cette subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention,

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention « Projet Jeunes » correspondant au projet « *Vamos los Pintxos* » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basque et du Seignanx

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 6 octobre 2017

Le Maire

